

Réunion de Conseil du mercredi 29 août 2018

L'an deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente , le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 23 août 2018

Présents : Mmes et MM. BLASZEZYK Thierry, BOULERNE Jacqueline, BERNARD Alain, GORCE Francois, CHEVOLEAU Olivier, DARJO Joele, HELE (CHAMARD) Nicole, DAVID Sophie, PROTEAU Isabelle

Absents excusés : Mme et M. Bernadette COURDE, David BROUSSE, Cecile THUREAU - BLUMBERG, Nadine LE DANNOIS

Absents représentés : Mme et M.

Absents : Mme et M. ZAPATA Rudy, GUERAIN Jean Christophe

Secrétaire : Mme DARJO Joele

1- Approbation du compte du rendu du Conseil du 27 juin 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil du 27 juin 2018.

2- Droit de préemption de la parcelle A566

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu de Maître TROMAS Guillaume, notaire à La Rochelle, une demande d'intention d'aliéner d'un immeuble situé rue du Moulin Godard, section A 566.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

3- Affiliation volontaire du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre

Mr le Maire annonce au Conseil qu'il a reçu de la part du Centre de Gestion 17 une demande d'affiliation sollicitée par le Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord auprès du Centre de Gestion 17

4- Plan local d'urbanisme de Surgères, modifications n° 2 et n° 5

Mr le Maire informe le Conseil qu'il a reçu d'Aunis Sud un projet de modification simplifiée n°2 et n° 5 concernant le PLU de Surgères.

Après lecture de ce projet, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord sans observation particulière.

5- Plan local d'urbanisme de Vouhé

Mr le Maire annonce au Conseil que la délibération du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été approuvé par la préfecture le 20 juillet 2018.

Il informe que le Conseil Communautaire a approuvé ce projet à 28 voix pour et 1 abstention.

La commune de Vouhé organise une réunion publique pour la présentation de son Plan Local d'Urbanisme le 5 septembre 2018 à 19h30 à la salle des fêtes.

6- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation de transfert des charges de la Communauté des Communes Aunis Sud

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la réunion du 2 juillet 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les compétences « Aménagement, entretien et gestion des terrains familiaux des gens du voyage » et « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » ont été transférées à la Communauté de Communes Aunis Sud au 1^{er} janvier.

Ainsi, pour permettre à cette dernière d'assumer ces compétences transférées, il convient de procéder également au transfert des charges correspondantes, soit en diminuant le montant de l'Attribution de Compensation versé par la Communauté à la Commune, soit en augmentant le montant de celle versée par la Commune à la Communauté.

Monsieur le Maire ajoute que selon les termes de l'alinéa 7 du IV. de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la Commission locale

chargée d'évaluer les charges transférées est approuvée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux prévue au premier alinéa du II. de l'article 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par le président de la commission.

Il expose ensuite à l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le lundi 2 juillet 2018, et a adopté le rapport portant évaluation des transferts de charges faisant suite aux transferts de compétences Terrain familiaux des gens du voyage (à l'unanimité) et GEMAPI (à l'unanimité des suffrages exprimés et une abstention).

Ainsi, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport de la Commission (dont une copie a été adressée aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour), qui peut se résumer ainsi :

Communes	Compétence GEMAPI	Compétence Terrains Familiaux	Pour information AC après transfert
Aigrefeuille d'Aunis	- 13 020,37 €		376 921,20 €
Anais	- 2 299,92 €		- 3 983,46 €
Ardillières	- 4 466,47 €		30 751,28 €
Ballon	- 3 644,87 €		22 067,50 €
Bouhet	- 4 340,30 €		- 1 430,21 €
Breuil La Réorte	- 3 726,50 €		4 755,51 €
Chambon	- 5 139,34 €		- 8 779,09 €
Ciré d'Aunis	- 7 161,47 €		65 980,47 €
La Devise	- 7 016,73 €		52 255,14 €
Forges	- 5 037,52 €		- 6 072,75 €
Genouillé	- 7 493,78 €		- 42 289,56 €
Landrais	- 4 151,54 €		- 7 370,28 €
Marsais	- 6 359,54		43 992,09 €

Puyravault	- 3 847,97 €		17 814,64 €
Saint Crépin	- 3 315,35 €		55 012,50 €
Saint Georges du Bois	- 8 921,13 €	2 322,78 €	109 061,36 €
Saint Mard	- 6 243,72 €		60 359,36 €
Saint Pierre d'Amilly	- 4 584,65 €		19 087,40 €
Saint-Pierre-La-Neuve	- 8 370,45 €		124 893,88 €
Saint Saturnin du Bois	- 6 253,95 €		24 905,53 €
Surgères	- 23 300,85 €	7 156,71 €	625 620,70 €
Le Thou	- 7 259,01 €		- 3 019,22 €
Virson	- 3 176,62 €		- 6 107,47 €
Vouhé	- 4 137,57 €	2 751,75 €	26 997,26 €
TOTAUX	- 153 269,62 €	12 231,24 €	1 581 423,78 €

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le rapport joint en annexe de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges suite aux transferts de compétences Terrains familiaux des gens du voyage et GEMAPI,
- Approuve le transfert de charges correspondant à ces transferts de compétences dont le montant total s'élève à 141 038,38 €,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7- Convention de mise à disposition de service de la Communauté des Communes Aunis Sud

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, suite à une délibération de la Communauté des Communes du 17 juillet 2018, Aunis Sud propose une convention de mise à disposition de service des communes auprès d'Aunis Sud pour la distribution du journal communautaire.

Cette convention vise à confier aux agents communaux la distribution des publications de la Communauté des Communes Aunis Sud en même temps que celles de notre commune et de permettre à la Communauté des Communes Aunis Sud de rembourser les frais engagés dans le cadre de ce travail par les communes, notamment du temps de travail des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- accepte cette convention,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

8- Modification vote du budget 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au courrier reçu de la Préfecture de La Rochelle en date du 2 août 2018, il convient de faire les modifications suivantes concernant le montant total du budget primitif 2018 voté lors de la séance du 4 avril 2018.

L'adoption du budget de la Commune de Vouhe pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 731 936.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 731 936.00 Euros

D'adopter le budget suivant dans les différentes sections :

- Dépenses de fonctionnement 454 166.00 Euros

- Recettes de fonctionnement 454 166.00 Euros

- Recettes d'investissement 1 277 770.00 Euros

-> (dont restes à réalisés repris au CA de 723 604.00 Euros)

- Dépenses d'investissement 1 277 770.00 Euros
 -> (dont restes à réalisés repris au CA de 1 017 637.00 Euros)
ADOPTÉ A LA MAJORITE

9- Délibération décision modificative n° 04-2018 du budget 2018

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives sur le budget principal de 2018 de la commune comme suit :

En fonctionnement :

Compte	Diminution des crédits	Montant		Compte	Augmentation des crédits	Montant
6156	Maintenance	500 €		6135	Locations mobilières	500 €
60612	Energie	3 000 €		60621	Combustibles	3 000 €
615 231	Entretien et réparation voirie	4 225 €		6227 6712	Frais d'actes Amendes	3 725 € 500 €
	TOTAUX	7 725 €			TOTAUX	7 725 €

En investissement :

Compte	Diminution des crédits	Montant		Compte	Augmentation des crédits	Montant
2031-101	Frais études	0.44 €		2313-102	Constructions	1.07 €
21318-101	Bât communaux	0.13 €		2188-107	Autres immo	1 100 €
1323-102	Subvention départ	0.50 €		2313-101	Const bât comm	3 750 €
2313-102	Const école	4 900 €		21318-101	Bât communaux	50 €
	TOTAUX	4 901.07 €			TOTAUX	4 901.07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les décisions modificatives comme détaillées ci dessus.

10- Délibération sur les dépenses affectées au compte 6232 "Fêtes et cérémonies"

Suite à la demande du Trésorier, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de préciser les sommes qui seront imputées au compte 623200 "Fêtes et cérémonies", et propose d'y intégrer les dépenses suivantes :

- Achats d'alimentation et de boisson pour les cérémonies officielles (11 novembre et 8 mai), animations de la commune (repas des aînés, voeux à la population, voeux du personnel communal) ;
- Achat des cadeaux de Noël et des départs en retraites des agents ;
- Achat de composition florale (cérémonies officielles) et des décorations de Noël de la commune ;
- Frais d'animations diverses (feu d'artifice, spectacle, orchestre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces dépenses au compte 623200 "Fêtes et cérémonies".

11- Remplacement du véhicule C15

Mme COURDE Bernadette informe le Conseil que le véhicule C15 du service technique de la commune ne sera pas accepté au contrôle technique prévu en septembre. Il est convenu de ne plus l'utiliser et de rechercher un nouveau véhicule.

Le Conseil décide de ne pas faire l'acquisition d'un nouveau véhicule cette année.

12- Remerciements

L'Amicale Villageoise de Balmeré remercie la commune de Vouhé du prêt des tables et bancs à l'occasion de leur marche nocturne.

13- Permanences des élus

Samedi 1er/09	Mme PROTEAU Isabelle (tél)
Samedi 8/09	M. CHEVOLEAU Olivier (tél)
Samedi 15/09	Mme HELE Nicole (tél)
Samedi 22/09	M. BERNARD Alain (tél)
Samedi 29/09	M. GORCE François (tél)
Samedi 6/10	M. le Maire (tél)
Samedi 13/10	Mme DAVID Sophie (tél)

14- Programmation du prochain conseil

Le prochain conseil municipal est programmé le mercredi 3 octobre à 19h30.

15- Questions diverses

- Mr le Maire informe le conseil qu'une liste des prochaines formations pour les élus est disponible.

Il annonce également que le Conseil devra statuer sur la proposition du fond de compensation du FPIC. Ce vote est reporté au prochain conseil.

Fin de séance à 22h00

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

mercredi 29 août 2018

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK